



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2022

Délibération : N° 2022-23

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 15 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Remy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Johann WERY, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT, Marie-Madeleine PRUSSE, Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : M. Grégory RONDIER

Présentation et vote du Budget Primitif principal 2022

DELIBERATION

Le budget primitif du budget principal pour l'année 2022, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses : 3 845 427,65 €

Recettes : 3 845 427,65 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 4 288 385,11 €

Recettes : 4 288 385,11 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022

DECISION

Vu la Commission Finances du 7 avril 2022 ;

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A la majorité

APPROUVE le budget primitif principal 2022 en fonctionnement et en investissement tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

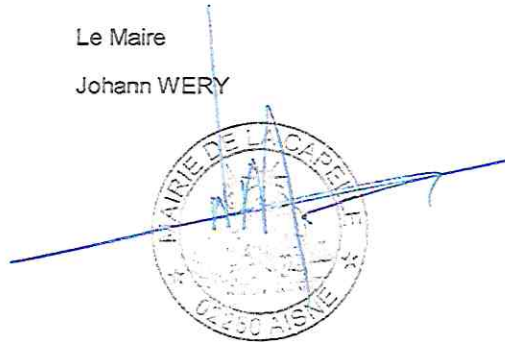
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 25/04/2022